



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 24 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

## Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

### Rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>

#### *Résumé*

Le présent rapport du Secrétaire général est présenté à l'Assemblée générale en application de sa résolution [72/233](#). Établi en coopération avec les organismes des Nations Unies, il expose l'accueil fait par ces derniers au thème de la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027), ainsi qu'un plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté visant à coordonner les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies. On y trouvera également des recommandations sur la manière d'assurer l'efficacité de la troisième Décennie, à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international relatifs à l'élimination de la pauvreté, y compris les objectifs de développement durable.

\* [A/73/150](#).

<sup>1</sup> La publication du présent document a été différée, son autorisation ayant été émise tardivement par le Cabinet du Secrétaire général.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 72/233, l'Assemblée générale a proclamé la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027). Elle s'est également proposé d'examiner à sa soixante-treizième session le thème de la troisième Décennie des Nations Unies, qui s'intitule « Intensifier les initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté », conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. On trouvera principalement, dans le présent rapport, le détail d'un plan d'action interorganisations pour l'élimination de la pauvreté visant à coordonner les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que des recommandations sur la manière d'assurer l'efficacité de la troisième Décennie des Nations Unies<sup>2</sup>.

## II. Progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

2. Tandis que la communauté internationale entre dans la troisième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, on estime que 783 millions de personnes vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour en 2013, contre 1,867 milliard en 1990. Les pays en développement connaissent depuis l'an 2000 une croissance économique remarquable, l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) par habitant y étant plus rapide que dans les pays développés. Cette croissance a contribué à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Des progrès ont en outre été enregistrés dans des domaines tels que la création d'emplois, l'égalité des sexes, l'éducation et la santé, les mesures de protection sociale, l'agriculture et le développement rural ou encore l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

3. Toutefois, le taux de pauvreté demeure élevé dans de nombreux pays d'Afrique et dans les pays les moins avancés. En 2013, plus de la moitié des 783 millions de personnes en situation d'extrême pauvreté vivaient en Afrique subsaharienne, et près d'un tiers en Asie du Sud. Des poches de pauvreté existent également dans les pays à revenus intermédiaire et élevé. En 2017, l'extrême pauvreté des travailleurs demeurait répandue : le niveau de revenu de ménage par habitant ou de consommation était inférieur à 1,90 dollar par jour pour plus de 300 millions de travailleurs des pays émergents et en développement. Le niveau de pauvreté des travailleurs est également important et en voie d'augmentation dans de nombreux pays à revenu élevé. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2013, environ 11 % des travailleurs en moyenne vivaient dans la pauvreté soit, selon la définition retenue, avec moins de 50 % du revenu disponible médian du pays concerné. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté d'avant la crise financière a augmenté dans tous les pays de l'OCDE entre 2007 et 2011. En outre, la répartition par tranches d'âge des personnes réduites à la pauvreté a évolué, si bien que les jeunes, et non plus les personnes âgées, constituent désormais le groupe le plus vulnérable. Le taux de pauvreté s'est accru chez les enfants, et plus encore chez les jeunes, tandis qu'il a diminué chez les personnes âgées<sup>3</sup>. Qui plus est, 50,3 % des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Pour consulter le plan détaillé, voir :

[www.un.org/esa/socdev/poverty/documents/3UNPovertyDecadeSWAPNarrative.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/poverty/documents/3UNPovertyDecadeSWAPNarrative.pdf).

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Tous concernés :*

*pourquoi moins d'inégalité profite à tous* (Paris, 2015), consultable à l'adresse

<http://www.oecd.org/fr/social/tous-concernes-pourquoi-moins-d-inegalite-profite-a-tous-9789264235519-fr.htm>.

<sup>4</sup> Banque mondiale, « Gender Differences in Poverty and Household Composition through the Life-cycle », Document de travail de recherche politique 8360 (mars 2018), consultable à l'adresse

4. Outre la pauvreté de revenu, on estime que 815 millions de personnes souffraient de la faim en 2016, contre 777 millions en 2015. Sur ces 815 millions de personnes, plus de 489 millions, soit 60 % d'entre elles, vivaient dans des pays touchés par un conflit, une sécheresse ou une catastrophe naturelle. De plus, l'instabilité croissante des prix des aliments contribue aux crises alimentaires. En 2016, les prix alimentaires étaient élevés ou relativement élevés dans 26 pays, situés pour la plupart en Afrique subsaharienne<sup>5</sup>. Par ailleurs, 844 millions de personnes n'ont pas accès aux services de base liés à l'eau, 4,5 milliards de personnes ne bénéficient pas de services d'assainissement sûrs et 892 millions pratiquent encore la défécation à l'air libre. À l'heure actuelle, près d'un milliard de personnes vivent sans électricité et 3 milliards n'ont pas accès à des modes de cuisson propres et sont exposées à des niveaux dangereux de pollution de l'air intérieur, celle-ci provoquant environ 4 millions de décès par an<sup>6</sup>.

5. En outre, les plus indigents subissent un cumul des différentes dimensions de la pauvreté et des inégalités. D'après l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle, 1,46 milliard de personnes dans 104 pays, dont 689 millions d'enfants âgés de 0 à 17 ans, étaient classées parmi les pauvres en 2017.

### **III. Action menée par les organismes des Nations Unies en réponse à l'intensification des initiatives visant à édifier un monde exempt de pauvreté**

6. Compte tenu des taux de croissance démographique actuels, il faudra, pour éliminer la pauvreté à l'horizon 2030, réduire d'environ 110 millions par an le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour<sup>7</sup>. Les organismes des Nations Unies ont un rôle important à jouer face à ce défi mondial. La présente section souligne les domaines dans lesquels doivent œuvrer en priorité les organismes des Nations Unies, qui apportent une contribution essentielle à l'action menée au niveau mondial en faveur de la mise en œuvre effective du Programme 2030. Si l'appui des organismes des Nations Unies est nécessaire, il ne portera pleinement ses fruits qu'à condition que les pays mettent en place, dans un cadre international propice, des politiques intégrées de lutte contre la pauvreté, adaptées aux niveaux local, national et régional, ainsi que le préconisent les résolutions applicables adoptées par les États Membres.

#### **A. Renforcer les capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030**

7. La collecte et l'analyse en temps voulu de données pertinentes sont essentielles pour intensifier les initiatives mondiales visant à édifier un monde exempt de pauvreté. L'examen de données ventilées aux niveaux infranational et national permet aux gouvernements de comprendre les dynamiques de la pauvreté et, plus particulièrement, de savoir quelles populations souffrent de la pauvreté ou risquent

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29426/WPS8360.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

<sup>5</sup> Voir E/2018/64, par. 20.

<sup>6</sup> Voir le document de l'ONU intitulé « Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 » (New York, 2018), consultable à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-fr.pdf>.

<sup>7</sup> Banque mondiale, « Grow, Invest, Insure: a game plan to end extreme poverty by 2030 », document de travail de recherche politique 7892 (novembre 2016), consultable à l'adresse <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/924111479240600559/Grow-invest-insure-a-game-plan-to-end-extreme-poverty-by-2030>.

d'y retomber, de sorte que nul ne soit laissé pour compte. À cet égard, les organismes des Nations Unies ont accordé la priorité au renforcement des systèmes statistiques nationaux à l'appui des plans nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les mesures de renforcement des capacités portent sur la collecte, la production, la diffusion, l'analyse et l'exploitation de données et de statistiques de qualité. Elles comprennent en outre le renforcement des capacités institutionnelles des systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer la couverture et la qualité des données et des statistiques et d'accroître la fréquence de leur production.

8. Étant explicitement axés sur l'être humain et l'amélioration des conditions de vie, les objectifs de développement durable doivent tenir compte de la dynamique des populations. Il est indispensable de savoir combien de personnes sont en vie, où elles vivent, quel est leur âge et comment ces variables évolueront pour cerner les caractéristiques des populations et, ainsi, répondre à leurs besoins.

## **B. Intensifier les initiatives mondiales en faveur d'un travail décent pour tous**

9. Il est primordial de promouvoir une croissance économique durable, partagée, soutenue et équitable, y compris en favorisant le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement, pour créer les quelque 600 millions emplois qui seront nécessaires d'ici à 2030 rien que pour satisfaire la demande due à l'accroissement de la population en âge de travailler. En outre, l'amélioration des conditions d'existence des 780 millions de travailleurs gagnant moins de 2 dollars par jour est également une priorité pour que ces derniers et leurs familles sortent de la pauvreté.

10. L'expérience des pays affichant les meilleurs résultats en la matière montre que le principal facteur de l'élimination de la pauvreté est une croissance économique forte adossée à une augmentation de l'emploi décent et des revenus du travail, ainsi qu'à une diminution de l'emploi informel. Dans 16 pays en développement ayant enregistré un net recul de la pauvreté au cours des dix dernières années, plus de la moitié de cette réduction s'expliquait par l'effet conjugué de la croissance de l'emploi et de l'augmentation des revenus du travail<sup>8</sup>. Aussi faudra-t-il, entre autres mesures essentielles au niveau mondial, accélérer la création d'emplois décents durant la troisième Décennie, en particulier pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. Les politiques nationales devraient favoriser une croissance à forte intensité de main-d'œuvre dans des secteurs tels que l'agriculture, la production manufacturière et le développement des infrastructures.

## **C. Promouvoir une transformation structurelle par l'industrialisation**

11. Le Programme 2030 souligne que l'accélération d'un développement inclusif et durable au moyen de transformations structurelles peut s'avérer décisive pour favoriser une croissance économique durable, la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement à bas revenus. Les régions et les pays qui sont parvenus à transformer leurs économies grâce à l'industrialisation ont sensiblement réduit leur taux de pauvreté, notamment lorsqu'ils enregistraient une croissance économique rapide reposant sur l'emploi d'une main-

---

<sup>8</sup> Banque mondiale, « Is Labor Income Responsible for Poverty Reduction? », Document de travail de recherche politique 6414 (avril 2013), consultable à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/15552/wps6414.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

d'œuvre abondante. Entre 1990 et 2013, les pays d'Asie de l'Est qui avaient concentré leurs efforts sur l'industrialisation ont fait passer de 1 milliard à 71 millions le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté<sup>9</sup>.

12. Selon le Programme 2030, il est essentiel d'aider les pays à surmonter des défis tels que l'insuffisance des capacités industrielles ou des ressources technologiques et la faiblesse de la productivité et d'attirer les investissements. Pour mener une telle action à l'échelle mondiale, il est en outre nécessaire d'aider les pays à développer et à financer des infrastructures industrielles (parcs industriels, infrastructures de transport et logistique commerciale par exemple) et à mettre au point des politiques, des stratégies et des cadres institutionnels et réglementaires qui facilitent l'accès au marché et les transferts de technologie, attirent les investissements directs étrangers et garantissent la durabilité environnementale.

#### **D. Soutenir l'économie rurale agricole et non agricole**

13. La mise en œuvre du Programme 2030 dépend, dans une large mesure, de la transformation des zones rurales, où vivent la plupart des pauvres et des personnes souffrant de la faim. Les deux tiers des personnes extrêmement pauvres vivent en zone rurale et gagnent leur vie grâce à l'agriculture, à la pêche et aux ressources forestières. La plupart des personnes réduites à la pauvreté n'ont qu'un accès restreint : a) aux ressources productives ; b) aux services de base, tels que la santé, l'éducation et la protection sociale ; c) aux infrastructures de base, telles que les routes, l'eau et l'électricité ; d) à l'emploi non agricole. Par ailleurs, les femmes et les filles des zones rurales connaissent, d'après la plupart des indicateurs du développement, un sort nettement moins enviable que le reste de la population et sont davantage susceptibles de souffrir de la malnutrition sous toutes ses formes et des effets du changement climatique.

14. Dès lors, l'appui que les organismes des Nations Unies fournissent à de nombreux pays en développement afin d'y favoriser une forte croissance de la productivité agricole et un développement rural rapide constitue un pan essentiel de l'action visant à réduire la pauvreté. Investir dans l'agriculture et les activités rurales non agricoles peut favoriser une croissance économique partagée. Les mesures les plus importantes de soutien à l'agriculture et au développement rural consistent notamment à : améliorer l'accès au crédit et aux marchés ; faciliter la mécanisation agricole ; redynamiser les systèmes de vulgarisation agricole ; renforcer les droits fonciers ; veiller à l'équité des contrats d'approvisionnement ; renforcer les organisations de petits producteurs ; élaborer et mettre en œuvre, en particulier, des politiques agricoles et des politiques de développement rural qui tiennent compte des disparités entre les sexes.

#### **E. Renforcer les capacités productives nationales pour stimuler la création d'emplois et éliminer la pauvreté**

15. Pour briser le cycle de la pauvreté et du sous-développement, il faut déterminer quels secteurs peuvent favoriser la création d'emplois à très brève échéance ainsi qu'une croissance durable à long terme. Toutefois, faute de ressources suffisantes et des compétences nécessaires, notamment dans les pays à faible revenu, l'État doit donner la priorité à l'élaboration de politiques de renforcement des capacités productives pour parvenir à une croissance économique soutenue, opérer les

<sup>9</sup> H. Haraguchi et K. Kitaoka, « Industrialization in the 2030 Agenda for Sustainable Development », dans *Development*, vol. 58, 4<sup>e</sup> éd., p. 452 à 462.

transformations voulues à long terme et atteindre des objectifs de développement plus larges au niveau national. Le renforcement des capacités productives et la réalisation des transformations structurelles nécessaires supposent d'axer les ressources et les politiques sur les nouveaux secteurs et activités, qui se distinguent par une meilleure productivité et par l'utilisation de technologies plus sophistiquées, plutôt que sur les secteurs et les activités traditionnels à faible productivité, caractérisés par un recours limité aux technologies.

16. Nombre de pays, notamment les pays africains, les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, présentent des faiblesses économiques structurelles et disposent de capacités productives restreintes qui limitent l'efficacité de leur appareil productif. Aussi, ces pays doivent constituer une masse critique de capacités productives viables et compétitives dans les secteurs agricole, manufacturier et des services pour s'intégrer plus avant dans l'économie mondiale, accroître leur résistance aux crises, parvenir à une croissance partagée, équitable et soutenue, éliminer la pauvreté, opérer des transformations structurelles et assurer le plein emploi et l'emploi productif.

## **F. Mettre en place une protection sociale minimale conformément aux priorités nationales**

17. Malgré le rôle essentiel des systèmes de protection sociale dans la prévention et la réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité, des inégalités et de l'exclusion sociale, la part de la population bénéficiant d'un système et d'un socle de protection sociale demeure faible. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), 45,2 % seulement de la population mondiale reçoit au moins une prestation sociale et 29 % jouissent d'une protection sociale complète. Il suit de là que 55 % de la population mondiale, soit 4 milliards d'individus, sont entièrement dépourvus de protection sociale.

18. D'énormes différences subsistent par ailleurs entre les régions. Plus de 80 % de la population vivant en Afrique ne bénéficie d'aucune protection sociale, contre 16 % en Europe et en Asie centrale, 61 % en Asie et dans le Pacifique et 32 % dans les Amériques. Il existe également de fortes disparités entre groupes sociaux en matière de couverture sociale. Seules 41,1 % des mères avec nouveau-nés perçoivent une allocation maternité et 83 millions de jeunes mères demeurent privées de couverture sociale. En tout, 68 % des personnes âgées dans le monde reçoivent des prestations de retraite, tandis que 35 % des enfants et 28 % des personnes handicapées jouissent d'une protection sociale<sup>10</sup>. L'élargissement de la couverture sociale est donc une priorité mondiale. Le coût de l'éventail complet des prestations sociales dans les 57 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire oscille entre 0,3 et 9,8 % du PIB et s'établit en moyenne à 4,2 % du PIB.

## **G. Tirer parti de l'innovation et de l'interconnectivité pour créer des emplois et éliminer la pauvreté**

19. L'accélération de l'innovation et de l'interconnectivité aura une forte incidence sur les progrès et le développement humains et pourra contribuer à la croissance de la productivité et des revenus ainsi qu'à l'inclusion financière, la santé, l'éducation et la protection de l'environnement. Toutefois, comme ils conduisent souvent à des économies de main-d'œuvre, les progrès technologiques font de plus en plus craindre

<sup>10</sup> OIT, « Rapport mondial sur la protection sociale », [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_605074.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_605074.pdf).

une hausse du chômage, des coupes salariales et une accentuation des inégalités. Les organismes des Nations Unies peuvent aider les pays à mettre en place une panoplie de mesures et des dispositifs institutionnels permettant de garantir que les bienfaits de l'innovation soient largement partagés et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable<sup>11</sup>.

20. Pour mieux aider les États Membres à appréhender les problématiques inédites, le Secrétaire général a demandé aux organismes de recherche et aux organes opérationnels des Nations Unies d'entamer une vaste collaboration avec les spécialistes des nouvelles technologies afin d'exploiter ces dernières pour hâter la réalisation des objectifs de développement durable et d'atténuer les risques qu'elles comportent. Dans le cadre de leurs travaux normatifs et analytiques, les organismes des Nations Unies s'attachent également à comprendre comment la nouvelle vague de technologies modifiera les marchés du travail et la répartition des revenus et se penchent sur le rôle des institutions et des politiques nationales et mondiales. Ils s'intéressent aux incidences de l'évolution rapide des technologies et de l'interconnectivité sur les personnes les plus vulnérables et aux avantages que celles-ci peuvent en tirer.

## **H. Investir dans l'éducation, le renforcement des compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi**

21. Pour porter leurs fruits, les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être axées sur l'élargissement de l'accès à l'éducation et le développement des secteurs productifs. Le développement et la transformation des secteurs productifs visent à remédier à la pénurie d'emplois décents, tandis que l'expansion de l'éducation doit permettre qu'une population active suffisamment nombreuse dispose des connaissances nécessaires pour pourvoir pareils emplois. Aux mesures prises à l'échelle mondiale pour venir à bout de la pauvreté doivent donc s'ajouter des politiques éducatives et de renforcement des compétences, l'important étant de fournir à tous un enseignement primaire, secondaire et tertiaire complet. La dotation progressive en compétences d'une main-d'œuvre qualifiée est une condition *sine qua non* de l'accès à un travail décent dans une optique de développement durable. Elle suppose l'existence de systèmes d'éducation et de formation permettant à tous de se former à chaque étape de la vie. À cet égard, les organismes des Nations Unies œuvrent déjà aux côtés des États Membres pour s'assurer que tous les enfants reçoivent une éducation de qualité qui leur serve toute leur vie. Priorité est en outre donnée aux efforts visant à doter les jeunes des compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution rapide du marché du travail et à créer des possibilités de formation continue et professionnelle.

22. Conformément à la Déclaration d'Incheon, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dirige et de coordonne le Cadre d'action Éducation 2030, ses partenaires l'épaulant en fournissant des conseils coordonnés sur les politiques à adopter, une assistance technique, un renforcement des capacités et en assurant le suivi des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national.

<sup>11</sup> Département des affaires économiques et sociales, « The impact of the technological revolution on labour markets and income distribution » (31 juillet 2017), consultable à l'adresse [www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2017\\_Aug\\_Frontier-Issues-1.pdf](http://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/2017_Aug_Frontier-Issues-1.pdf).

## **I. Promouvoir une couverture sanitaire universelle et un accès équitable à des services de santé de qualité**

23. Pour parvenir à un développement économique et social durable et réduire la pauvreté, il est indispensable de veiller à la santé de la population, ce qui nécessite la mise en place d'une couverture sanitaire universelle adossée à un système de prestations médicales solide garantissant que nul ne sombre dans la pauvreté en raison du coût des soins de santé. La rentabilité à long terme d'une telle mesure en fait un investissement d'avenir. On estime qu'entre 2000 et 2011, environ un quart de la croissance du revenu global des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire était imputable aux progrès accomplis en matière de santé. En outre, le secteur de la santé devient un pourvoyeur d'emplois de plus en plus important. Dans les pays de l'OCDE, le nombre d'emplois dans les secteurs de la santé et des services sociaux a crû de 48 % entre 2000 et 2014, tandis qu'il a diminué dans l'industrie et l'agriculture. Qui plus est, la main-d'œuvre mondiale dans le secteur de la santé étant composée de 70 % de femmes, y créer des emplois revient à investir dans l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. L'investissement dans des systèmes de santé solides et résilients permet de se prémunir contre des urgences sanitaires dont les conséquences sociales et économiques peuvent s'avérer désastreuses. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 67 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire disposent de ressources suffisantes pour prendre en charge 85 % du coût des activités à mener en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la santé. Toutefois, 32 des pays les plus pauvres du monde auront encore besoin d'une aide extérieure substantielle pour pallier la nette insuffisance de leurs ressources. Dès lors, la mise en place d'une couverture sanitaire universelle est devenue l'un des principaux objectifs des réformes du secteur de la santé dans bon nombre de pays et une priorité de l'OMS et de l'ONU.

## **J. Promouvoir des solutions pérennes pour les populations déplacées et favoriser leur insertion**

24. La lutte contre la pauvreté devrait notamment consister à promouvoir des solutions durables pour les populations déplacées et favoriser leur insertion. À l'échelle mondiale, quelque 68,5 millions de personnes ont été déplacées de force en 2017 en raison de conflits, de persécutions et de violences<sup>12</sup>. Le coût individuel et collectif de ces déplacements est élevé. Environ 1,5 million d'enfants réfugiés sont privés d'éducation et 2 millions d'adolescents réfugiés en âge de recevoir un enseignement secondaire ne sont pas scolarisés<sup>13</sup>. Les conflits et leurs effets dévastateurs sur le développement inclusif et l'élimination de la pauvreté touchent principalement les pays en développement. C'est à des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire que revient le fardeau d'accueillir les réfugiés et les populations déplacées, ce qui réduit sensiblement leur marge de manœuvre budgétaire déjà restreinte. Au niveau individuel, les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, les rapatriés et les apatrides sont invisibles et donc absents des programmes et plans de développement nationaux. Ces groupes rencontrent en outre des obstacles juridiques à l'obtention d'un emploi rémunéré et n'ont qu'un accès limité aux services de base.

25. Les organismes des Nations Unies encouragent, entre autres mesures visant à remédier durablement à la situation des réfugiés et des personnes déplacées, leur

<sup>12</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Global trends: forced displacement in 2017 » (Genève, 2018), consultable à l'adresse [www.unhcr.org/5b27be547.pdf](http://www.unhcr.org/5b27be547.pdf).

<sup>13</sup> [www.unhcr.org/59b696f44.pdf](http://www.unhcr.org/59b696f44.pdf).

retour volontaire, leur réinstallation et leur intégration sur place. Des mesures sont également prises pour qu'il soit tenu compte de ces groupes dans les plans de développement nationaux.

## **K. Intensifier la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions**

26. La fréquence et la gravité des menaces et des catastrophes dues aux changements climatiques, telles que les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, compromettent de plus en plus la réalisation des objectifs du Programme 2030<sup>14</sup>. En 2017, les catastrophes naturelles ont entraîné des pertes économiques chiffrées à environ 320 milliards de dollars, soit le bilan le plus lourd jamais enregistré dans ce domaine au cours d'une année<sup>15</sup>. La saison 2017 des ouragans dans l'Atlantique a eu des conséquences sociales et économiques désastreuses, provoquant une régression de plusieurs décennies en matière de développement. De même, les inondations dues à la mousson ont touché 41 millions de personnes en Asie du Sud en 2017, tandis que près de 900 000 personnes ont subi les effets de graves sécheresses en Afrique<sup>16</sup>. De telles catastrophes, dont les femmes pâtissent davantage et subissent différemment les effets, touchent de manière disproportionnée les personnes vivant dans la pauvreté, en particulier celles dont les activités de subsistance sont tributaires des aléas climatiques. Par conséquent, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme 2030 ont placé l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets au centre de la lutte contre la pauvreté. En œuvrant en faveur de l'application de l'Accord de Paris et, plus généralement, de la réalisation des objectifs de développement durable, les organismes des Nations Unies jouent à cet égard un rôle de premier plan. Les entités des Nations Unies s'efforcent d'accroître la résilience des pays en développement face aux effets des changements climatiques.

## **L. Partenariats et mobilisation des ressources au service du développement**

27. Les partenariats et le financement revêtent une importance capitale pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'ONU a donné la priorité au renforcement des capacités de ses États Membres en matière de mobilisation des ressources nationales, l'accent étant mis sur la réforme fiscale, la bonne gouvernance et la création d'un environnement favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat<sup>17</sup>. Il est essentiel d'établir un cadre propice à la participation effective du secteur privé à l'économie. Les engagements pris de longue date en matière d'aide publique au développement (APD) constituent également une importante source de financement pour beaucoup de pays parmi les moins avancés. En 2017, le total de l'APD se chiffrait à 146,6 milliards de dollars, soit une baisse de 0,6 % par rapport à 2016, qui s'explique en partie par la diminution du montant consacré à l'accueil et à la gestion

<sup>14</sup> <https://unfccc.int/news/last-three-years-were-hottest-on-record-wmo>.

<sup>15</sup> <https://unfccc.int/fr/news/le-cout-des-catastrophes-naturelles-a-presque-double-en-2017-par-rapport-a-2016>.

<sup>16</sup> <https://unfccc.int/news/climate-chaos-to-continue-in-2018-un-secretary-general-warns>.

<sup>17</sup> Nations Unies, *Financing for Development: Progress and Prospects 2018, Rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement* (New York, 2018), disponible à l'adresse [https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/Report\\_IATF\\_2018.pdf](https://developmentfinance.un.org/sites/developmentfinance.un.org/files/Report_IATF_2018.pdf).

des réfugiés dans les pays donateurs<sup>18</sup>. L'intensification des efforts visant à éliminer la pauvreté nécessite, sinon d'augmenter, du moins de maintenir l'APD à son niveau actuel, tout en renforçant les mesures d'allègement de la dette. Il faut en outre encourager résolument les investissements directs étrangers dans les secteurs tels que l'industrie manufacturière et les activités propres à favoriser une croissance sans exclusion et la création d'emplois. Il faut aussi redoubler d'efforts pour lutter contre les flux financiers illicites, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent.

#### **IV. Plan d'action à l'échelle du système pour la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)**

28. On trouvera dans la présente section la description d'un plan d'action interinstitutions à l'échelle du système visant à coordonner les initiatives des organismes des Nations Unies.

##### **A. Objectifs**

29. Bien que les États Membres s'appuient avant tout sur les politiques nationales pour s'attaquer au défi vaste et complexe que représente l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, les organismes des Nations Unies peuvent apporter un soutien important aux autorités nationales et à la société civile. Par ailleurs, le fait d'encourager l'action collective au niveau mondial se traduit par un effet de multiplication susceptible d'accélérer les progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté dans tous les pays. Étant donné l'éventail de mesures axées sur la pauvreté qui sont déjà en cours de mise en œuvre ou prévues par les organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du suivi intégré du Programme 2030, il importe de préciser avec soin les objectifs d'un plan à l'échelle du système pour la troisième Décennie, en termes de moyens d'action et de résultats escomptés, pour en optimiser l'efficacité et éviter les doubles emplois.

30. Le plan d'action pour la troisième Décennie porte sur des questions dont l'intégration renforcée par le système des Nations Unies en matière d'opérations et de politiques pourrait permettre de mieux appuyer les priorités et capacités des États Membres pour ce qui est de la cohérence institutionnelle et stratégique. À cet égard, il est proposé de promouvoir en particulier entre tous les organismes des Nations Unies une collaboration qui porte sur les questions de politique générale dont l'intégration est particulièrement pertinente et qui soit axée sur les points essentiels de la transformation des processus de développement. Pour définir les grands objectifs et les principes fondamentaux de pareille collaboration interinstitutions, il peut être utile de s'inspirer de l'expérience acquise dans la mise en œuvre d'autres plans d'action à l'échelle du système.

31. Parmi les grands thèmes de l'action visée, on retiendra la mise au point de cadres généraux servant à accélérer l'investissement dans une croissance soutenue qui profite à tous et tende ainsi à réduire la pauvreté, en accroissant la productivité du travail. Toutefois, de nouveaux problèmes se feront jour au cours de la Décennie et les États Membres pourront, à titre individuel, solliciter une assistance intégrée à l'échelle du système sur différents aspects touchant à leurs priorités.

---

<sup>18</sup> [www.oecd.org/development/development-aid-stable-in-2017-with-more-sent-to-poorest-countries.htm](http://www.oecd.org/development/development-aid-stable-in-2017-with-more-sent-to-poorest-countries.htm).

32. Comme il est souligné à maintes reprises dans le Programme 2030, la transformation des modes de croissance actuels est une condition nécessaire pour éliminer la pauvreté et concrétiser tous les autres objectifs de développement durable. Cette transformation requiert, aux niveaux national et international, des cadres généraux cohérents et intégrés. Le principal objectif opérationnel du plan d'action arrêté à l'échelle du système pour accélérer l'action mondiale visant à édifier un monde exempt de pauvreté consiste pour les Nations Unies à promouvoir des programmes intégrés qui aident les États Membres à réorienter leurs trajectoires de développement pour les aligner de manière soutenue et durable sur le cap d'une croissance propice à la réduction de la pauvreté. De tels programmes offrent la possibilité de conjuguer les différents domaines de compétence des organismes des Nations Unies pour en multiplier l'efficacité. On peut citer à cet égard l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, au titre de laquelle 23 organismes des Nations Unies ont, sous la houlette de l'OIT, mis en place une plateforme destinée à catalyser les partenariats, la collaboration et l'action concertée sur la base de données factuelles<sup>19</sup>.

## **B. Instaurer le cadre d'une action intégrée à l'échelle du système pour accélérer l'élimination de la pauvreté**

### **1. Principes**

33. Le plan d'action repose sur 10 principes fondamentaux qui guideront l'action collective du système des Nations Unies et les contributions individuelles de ses entités :

a) La pauvreté est multidimensionnelle dans les formes qu'elle prend et les causes qui la sous-tendent et de nouvelles formes se font jour ;

b) Il faut adopter, aux niveaux national et international, des politiques économiques, sociales et environnementales intégrées ;

c) Une croissance économique inclusive et soutenue est nécessaire et suppose une transformation structurelle pour parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour tous ;

d) Le respect des droits de l'homme reconnus au niveau international constitue l'un des fondements de l'action à mener ;

e) La prise en compte de la problématique femmes-hommes est capitale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ;

f) Il faut éliminer la discrimination, la marginalisation et l'exclusion car elles comptent parmi les causes majeures de pauvreté et font obstacle à la participation sans réserve des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité à la société et à l'économie ;

g) L'inclusion et l'autonomisation des laissés-pour-compte revêtent un caractère de priorité, l'accent devant être mis sur les plus défavorisés ;

h) Le rôle des Nations Unies consiste à appuyer les stratégies nationales et à renforcer les capacités de réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et des cibles connexes, en faisant fond sur des recherches de grande qualité et sur la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la primauté du droit ;

<sup>19</sup> [www.decentjobsforyouth.org](http://www.decentjobsforyouth.org).

i) Les organisations du système des Nations Unies pour le développement mettront en commun leurs compétences particulières et leurs différentes politiques pour se concentrer sur une action intégrée à l'échelle du système qui soit de nature à améliorer l'efficacité, la cohérence et l'incidence des efforts déployés et leur adaptabilité aux nouvelles tendances ;

j) Des partenariats stratégiques inclusifs et basés sur ces principes permettront de rassembler les ressources et d'intervenir aux niveaux mondial, régional, national et local.

## 2. Moyens d'action

34. Lors de la conception du plan d'action, il a été tenu compte d'importants enseignements tirés d'expériences passées en matière d'intégration des politiques et de nouveaux plans, notamment la mise en œuvre du Programme 2030, afin de renforcer les moyens d'action du système des Nations Unies. Parmi ces enseignements, on citera notamment :

a) **Les travaux de recherche conjoints.** On peut utiliser les éléments attestant la corrélation entre niveau d'études, état de santé et participation à l'emploi productif pour formuler des stratégies intégrées relatives aux soins médicaux, à l'éducation et au passage du système scolaire au monde du travail. De même, les études démontrant comment les « emplois verts » peuvent réduire la pauvreté offrent une base solide pour la transition vers un développement écologiquement viable ;

b) **Le suivi et la communication relatifs aux indicateurs associés aux objectifs d'élimination de la pauvreté.** Le plan d'action aidera les États Membres à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) **La diffusion de l'information.** Un portail informatique donnant accès à des données sur les travaux de recherche et les programmes intégrés d'élimination de la pauvreté et leur incidence aidera les États Membres et les organismes des Nations Unies à mieux exploiter l'ensemble des possibilités offertes par la collaboration entre les acteurs de différents domaines d'intervention. Les organismes seront également encouragés à créer eux aussi une page consacrée à l'élimination de la pauvreté sur leur propre site Web afin de regrouper les informations concernant leurs activités à l'appui de la troisième Décennie ;

d) **La promotion de programmes intégrés.** Parallèlement à la promotion des programmes intégrés existants, le plan puisera dans les données de recherche et d'expérience pour déterminer plus facilement dans quels domaines il serait utile de mettre en place de nouveaux programmes intégrés et la manière dont il faudrait les élaborer ;

e) **Les chargés de liaison avec le système.** Chaque organisme désignera un chargé de liaison qui aura pour tâche de collaborer avec ses homologues à l'exécution du plan. L'équipe de chargés de liaison sera coordonnée par le Département des affaires économiques et sociales ;

f) **Le renforcement des capacités.** On améliorera la formation des fonctionnaires nationaux et du personnel des Nations Unies à l'élaboration de politiques intégrées et à leur mise en œuvre ;

g) **L'incitation à la planification de programmes intégrés.** Le plan d'action encouragera les organismes des Nations Unies à collaborer à l'exécution de programmes intégrés.

### 3. Domaines d'intervention

35. Le plan d'action comporte sept domaines thématiques axés sur des mesures qui favorisent les transformations structurelles essentielles à une croissance soutenue, inclusive et propre à réduire la pauvreté.

#### a) Transformation structurelle, emploi productif et travail décent dans un contexte mondial en évolution

36. L'emploi productif et le travail décent restent les moyens fondamentaux et durables par lesquels les personnes, les collectivités et les sociétés peuvent sortir de la pauvreté. Le plein emploi productif favorise la consommation et l'épargne, qui, à leur tour, stimulent l'investissement et ainsi une croissance soutenue. La hausse des revenus a pour effet d'élargir l'assiette fiscale, ce qui permet de financer les investissements publics dans le capital humain et dans les infrastructures sociales et physiques, y compris le passage à l'économie verte. Or, dans les pays émergents et les pays en développement, le sous-emploi, le chômage, le travail informel, l'emploi de mauvaise qualité, l'emploi précaire et la pauvreté des travailleurs demeurent des préoccupations majeures car ils freinent la lutte contre la pauvreté<sup>20</sup>.

37. De profonds changements s'opèrent aujourd'hui dans le monde du travail en conséquence d'une vague d'innovations dans les technologies numériques, l'intelligence artificielle et la robotique, changements qui, combinés à l'évolution démographique et à la poursuite de la mondialisation, sont en train de modifier les schémas de croissance et de développement. Cette vague d'innovations peut ouvrir des possibilités nouvelles et meilleures en matière d'emploi. Toutefois, il faut s'attendre à ce que la croissance de la productivité ne profite pas à tous dans les mêmes proportions, sachant que les travailleurs non qualifiés et les groupes en marge du marché du travail, comme les femmes, sont moins susceptibles d'en bénéficier, à moins que l'on ne renforce les politiques en faveur de l'emploi inclusif. Par conséquent, les organismes des Nations Unies doivent impérativement aider les pays à se préparer à ces réalités futures en œuvrant à la concrétisation des objectifs de développement durable et en soutenant les politiques publiques qui favorisent l'apprentissage sociétal et les changements structurels porteurs de transformation. À cet égard, ils peuvent aider les pays à faciliter la transition des travailleurs entre les anciens et les nouveaux emplois et répartir équitablement les gains de productivité découlant des progrès technologiques. Ils devraient continuer d'agir pour une plus grande cohérence fonctionnelle et technique des politiques et une conception intégrée de la promotion d'un travail décent pour tous.

38. Dans ce climat général, qui se caractérise par de profonds changements dans le monde du travail, dont les effets sont mitigés en matière d'élimination de la pauvreté, divers organismes des Nations Unies apportent leur contribution. Les principaux moyens d'action sont la recherche, les services consultatifs, l'assistance technique et le renforcement des capacités sur la base de produits axés sur le savoir, des normes internationales du travail et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

39. Le plan d'action favorisera et appuiera l'intégration du travail décent et de l'élimination de la pauvreté dans les politiques, les stratégies et les programmes nationaux et internationaux. Il est essentiel que ceux-ci soient particulièrement orientés sur les personnes qui risquent d'être laissées pour compte et prévoient des mesures visant à structurer l'emploi, instaurer des salaires minimums ou les revoir à la hausse, garantir le respect de la liberté d'association et des droits de négociation

<sup>20</sup> OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018* (Genève, 2018), consultable à l'adresse [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_631465.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_631465.pdf).

collective, combattre toutes les formes de discrimination en matière d'emploi et mettre fin au travail des enfants et au travail forcé, notamment dans l'agriculture et les zones rurales. De telles mesures aideront également les pays à exploiter le potentiel des technologies naissantes tout en atténuant les risques qu'elles présentent, de même qu'à limiter les problèmes que la transition vers des économies à faible émission de carbone sont susceptibles de poser en termes d'emploi, de salaire, de répartition des revenus, de protection des travailleurs et de protection sociale. Le Partenariat pour une action sur l'économie verte<sup>21</sup> et l'Initiative Pauvreté-Environnement<sup>22</sup> peuvent apporter un précieux appui intégré dans ce domaine.

40. Le plan d'action aura pour but de renforcer les capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies propres à donner aux jeunes femmes et hommes du monde entier une chance réelle de trouver un travail décent et productif. L'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes est un partenariat à l'échelle du système dont l'objectif est de promouvoir l'emploi des jeunes<sup>23</sup>. Elle contribuera également à renforcer les capacités productives et multiplier les possibilités de travail décent nécessaires pour transformer l'économie et réaliser les objectifs de développement durable à travers la conception et l'application de politiques sectorielles. Récemment créé par l'OMS, l'OIT et l'OCDE pour accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire mondiale et le Programme 2030 par l'expansion et la transformation des effectifs mondiaux du secteur sanitaire et social, le programme « Working for Health » est un programme intégré d'importance dans un secteur appelé à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté<sup>24</sup>.

41. Le plan d'action servira de cadre à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives au développement rural et agricole, à la pêche et aux forêts, de manière à promouvoir la création d'emplois dans les secteurs agricoles et non agricoles. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OIT sont actives dans ces domaines et ont un accord de coopération de longue date. Le plan permettra également de renforcer les politiques économiques, notamment en matière de commerce, qui conduisent à une industrialisation durable et sans exclusive, propice à la création d'emplois décents et à la réduction de la pauvreté. Il permettra en outre d'évaluer les liens entre évolution démographique et changements économiques, y compris leurs effets sur les marchés du travail et les systèmes de protection sociale.

**b) Élargissement des systèmes de protection sociale à l'appui d'un développement inclusif et propre à réduire la pauvreté**

42. Les systèmes de protection sociale sont cruciaux non seulement pour sortir les populations de la pauvreté mais aussi pour empêcher qu'elles n'y retombent. Ce sont de puissants moyens de réduire les vulnérabilités aux différentes étapes de la vie car ils atténuent les inégalités et favorisent une croissance qui profite à tous. La protection sociale est indispensable à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux de chacun, comme le soulignent de nombreux instruments juridiques internationaux et les conventions et recommandations de l'OIT.

43. Les politiques et programmes de protection sociale sont particulièrement utiles pour surmonter les problèmes posés par l'évolution démographique. Le nombre de personnes âgées continue de croître dans bien des pays du monde et il devient de plus en plus urgent de garantir leur bien-être et leurs moyens d'existence. Il faut également

<sup>21</sup> [www.un-page.org/home](http://www.un-page.org/home).

<sup>22</sup> [www.unpei.org](http://www.unpei.org).

<sup>23</sup> [www.decentjobsforyouth.org](http://www.decentjobsforyouth.org).

<sup>24</sup> [www.who.int/hrh/com-heeg/action-plan-annexes/en/](http://www.who.int/hrh/com-heeg/action-plan-annexes/en/).

élargir les systèmes de protection sociale pour protéger les revenus et faciliter l'accès à la santé, à l'éducation et au travail décent, notamment pour les personnes dont l'emploi est précaire ou informel. La protection sociale contribue fortement à l'égalité des sexes. Parallèlement aux services et infrastructures sanitaires publics, les systèmes de protection sociale peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de redistribuer les responsabilités en matière de soins et de reconnaître et valoriser le travail non rémunéré.

44. Plusieurs organismes des Nations Unies travailleront ensemble pour élargir les systèmes de protection sociale et favoriser un développement durable qui soit de nature à éliminer la pauvreté. L'Initiative pour un socle de protection sociale, menée à l'échelle des Nations Unies et soutenue par le guichet de financement commun pour une protection sociale minimale, constitue un cadre très utile pour les activités conjointes<sup>25</sup>. On peut citer d'autres plateformes de collaboration, parmi lesquelles : a) le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, qui encourage la coordination et la sensibilisation interinstitutions sur les questions de protection sociale, notamment comme suite aux mesures prises par les pays en réponse à la demande<sup>26</sup> ; b) le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle<sup>27</sup>. Les principaux moyens d'action sont l'assistance technique, la recherche sur les politiques, les activités de conseil et de sensibilisation, le renforcement des capacités, la formation et les réunions d'experts.

45. Il s'agira en particulier d'aider les pays à mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. Dans ce domaine, l'accent est principalement mis sur les personnes qui risquent d'être laissées pour compte, notamment les pauvres en milieu rural, les personnes handicapées et les femmes travaillant dans le secteur informel de l'économie, dont les emplois sont généralement peu rémunérés et de mauvaise qualité. Ces travailleurs font face à une précarisation généralisée, de piètres conditions de travail et un manque de moyens de revendication et d'action collectives. On envisage de procéder à des travaux d'analyse conjoints pour faire valoir la nécessité économique de renforcer la protection sociale. À cet égard, la promotion d'une cohérence accrue entre la protection sociale et des stratégies générales de réduction de la pauvreté et de développement fera l'objet d'une attention particulière, par exemple à travers des politiques relatives à l'agriculture et à la nutrition. Dans de nombreux pays, il devient urgent de consolider les systèmes de protection sociale intégrés qui assurent une couverture aux différentes étapes de la vie, afin de répondre aux besoins des personnes âgées et de venir en aide aux familles qui prennent soin de leurs aînés.

**c) Développement du capital humain : remédier aux formes de pauvreté qui ne sont pas liées au revenu**

46. L'élimination de la pauvreté ne concerne pas uniquement le revenu des personnes mais aussi la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, comme l'éducation et les soins de santé de qualité, l'eau salubre et l'assainissement, le logement décent et la sécurité. En améliorant l'éducation et la santé, on accélérera la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Pour réaliser le développement durable, il est essentiel de rompre le cercle vicieux de la scolarisation médiocre ou inexistante, la mauvaise santé et des revenus ne permettant pas de sortir

<sup>25</sup> [www.social-protection.org/gimi/gess/ShowProject.action?id=2767](http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowProject.action?id=2767).

<sup>26</sup> [www.ilo.org/newyork/issues-at-work/social-protection/social-protection-inter-agency-cooperation-board/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/newyork/issues-at-work/social-protection/social-protection-inter-agency-cooperation-board/lang--en/index.htm).

<sup>27</sup> [www.social-protection.org/gimi/gess/NewYork.action?id=34](http://www.social-protection.org/gimi/gess/NewYork.action?id=34).

de la pauvreté. L'élimination de la pauvreté de revenu joue également un rôle primordial dans l'amélioration de la santé car les pauvres ont de grandes difficultés financières à accéder aux services dont ils ont besoin en la matière et rencontrent souvent d'autres obstacles culturels et sociaux lorsqu'ils parviennent tout de même à bénéficier de ces services. Or, la bonne santé joue à son tour un rôle primordial dans la réduction de la pauvreté, puisqu'elle permet d'améliorer la productivité du travail, le niveau d'études et le revenu. De même, une meilleure éducation permet aux gens de mener une existence plus saine et d'acquérir de nouvelles compétences au cours de leur vie professionnelle, ce qui se traduit par des revenus plus élevés.

47. Concernant les aspects de la pauvreté qui ne sont pas liés au revenu, l'objectif général consiste à promouvoir des méthodes et des cadres d'action intégrés pour lutter contre la pauvreté multidimensionnelle. Plusieurs organismes du système des Nations Unies pour le développement sont dotés de mandats spécialisés à cet égard. Les États Membres peuvent également compter sur l'appui de divers programmes de partenariat. Le « Partenariat international pour la couverture sanitaire universelle » est une plateforme multipartite de promotion de la collaboration en faveur du renforcement des systèmes de santé aux niveaux national et mondial. Le plan d'action vise à renforcer l'engagement politique pour la couverture sanitaire universelle et à faciliter l'échange de connaissances<sup>28</sup>. L'initiative Éducation 2030, conduite par l'UNESCO, fait également participer sept autres organismes des Nations Unies ainsi que nombre d'organisations intergouvernementales et de la société civile<sup>29</sup>. Elle vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, conformément à l'objectif de développement durable n° 4. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OMS et le Groupe de la Banque mondiale ont créé le « partenariat H6 » pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable liés à la santé<sup>30</sup>. ONU-Eau assure la coordination des travaux des organismes des Nations Unies, pour qu'ils soient « unis dans l'action » face aux défis relatifs à l'eau<sup>31</sup>.

#### **d) Avenir de l'alimentation et de l'agriculture durable**

48. L'agriculture durable est un élément indispensable pour éliminer la pauvreté et réaliser pratiquement toutes les cibles associées aux objectifs de développement durable. Le Programme 2030 repose sur la transformation de l'agriculture et des zones rurales, où vivent la plupart des populations pauvres ou souffrant de la faim. Depuis les années 90, les transformations opérées dans les campagnes ont permis de hisser plus de 750 millions de ruraux au-dessus du seuil de pauvreté, mais les progrès sont inégaux.

49. L'évolution de l'agriculture a entraîné des améliorations majeures en termes de productivité et donné la possibilité de répondre à la demande d'une population mondiale croissante sans pour autant aboutir à la sécurité alimentaire ni à la sécurité de revenus pour tous. Dans de nombreux pays, la production alimentaire devra encore augmenter fortement pour soutenir le rythme de la croissance démographique. Afin que la transformation rurale soit inclusive et ne fasse pas de laissés-pour-compte, le monde devra puiser dans le gigantesque potentiel inexploité des systèmes alimentaires

<sup>28</sup> [www.uhc2030.org](http://www.uhc2030.org).

<sup>29</sup> <https://fr.unesco.org/themes/diriger-agenda-mondial-education-2030>.

<sup>30</sup> [www.everywomaneverychild.org/about/ewec-ecosystem/#sect6](http://www.everywomaneverychild.org/about/ewec-ecosystem/#sect6).

<sup>31</sup> [www.unwater.org](http://www.unwater.org).

pour favoriser le développement agro-industriel, stimuler la productivité et les revenus des petits exploitants et créer des emplois non agricoles dans les segments en essor des ressources vivrières et des chaînes de valeur. Il faut que les stratégies nationales de développement investissent dans les personnes, en particulier les pauvres en milieu rural, qui seront au centre de la transition vers l'agriculture et les systèmes alimentaires durables.

50. Le caractère inclusif de la transformation rurale dépendra de trois grands facteurs. Le premier est la demande croissante et évolutive des marchés alimentaires urbains, qui consomment jusqu'à 70 % des ressources vivrières, même dans les pays à forte population rurale. Deuxièmement, dans les années à venir, beaucoup de petits exploitants quitteront probablement l'agriculture, et la plupart ne seront pas en mesure de trouver un emploi décent dans des économies rurales où la productivité est généralement faible. Troisièmement, les liens physiques, socioéconomiques et politiques entre les petits centres urbains et les zones rurales environnantes doivent être resserrés. Les petites villes et localités offrent aux petits agriculteurs plus de possibilités de commercialiser leurs produits et servent de pôles pour l'expansion du secteur des services.

51. Le but est d'améliorer la capacité des pays à mettre en œuvre des programmes intégrés au service d'un développement rural qui profite à tous, de manière à surmonter les obstacles rencontrés dans la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et toutes les formes de malnutrition. Le plan d'action portera en particulier sur les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte dans le contexte de la transformation rurale, par exemple les femmes et autres groupes marginalisés, dont les peuples autochtones.

52. Divers organismes des Nations Unies dispensent une aide dans des domaines variés : assistance technique et conseils pratiques, renforcement des capacités, recherche et analyse et activités de sensibilisation. Les partenariats avec les organisations de petits agriculteurs et de travailleurs ruraux et les autorités locales sont une des formes que prend l'action du système des Nations Unies en faveur du développement rural intégré.

#### e) Réduction des inégalités

53. Les inégalités prennent des formes multiples et font gravement obstacle à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Le fait que les inégalités, notamment les inégalités entre les sexes, aient une incidence aggravante sur la pauvreté fait ressortir le fait qu'il importe de procéder à une transformation structurelle qui permette une industrialisation durable et inclusive et favorisant la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Pour réduire la pauvreté, et notamment aider les plus défavorisés en premier, il faut des politiques axées sur l'égalité. Les inégalités peuvent être liées aux revenus mais également à d'autres facteurs et trouvent leur origine dans l'exercice inégal des droits et l'accès inégal aux chances et au renforcement des capacités, ce qui mène, par conséquent, à des résultats inégaux. La promotion d'une plus grande égalité a pour effet non seulement de protéger les droits économiques, sociaux et culturels de l'ensemble des femmes et des hommes et des filles et des garçons mais aussi de favoriser la croissance, le développement et la cohésion sociale. Le Programme 2030 est l'expression d'un consensus autour de la nécessité d'aller vers des sociétés plus égalitaires, soudées et solidaires et vers une croissance économique sans exclusive.

54. Le plan d'action permettra de lutter contre les manifestations multiples et croisées des inégalités, telles que la situation socioéconomique, le sexe, le territoire, l'appartenance ethnique ou raciale, l'âge, le handicap et le cycle biologique, dans la mesure où elles ont trait à l'accès à l'éducation, à la santé, aux ressources

économiques (y compris foncières), à la protection sociale, à l'emploi, à la vie culturelle, à la participation à la prise de décisions à tous les niveaux (familial, local et national) et à d'autres aspects jugés pertinents dans le contexte national. Il aura aussi pour objet d'approfondir l'analyse des nombreuses dimensions des inégalités ainsi que des liens que ces dernières entretiennent avec les piliers économique, social et environnemental du développement durable, et des rapports entre l'inégalité de revenus, la pauvreté et la croissance économique. On s'attachera en particulier à renforcer l'autonomisation économique des femmes, notamment celles qui vivent en milieu rural. La réduction des inégalités concernant l'accès aux services de santé et l'état de santé, de même que l'accès à l'éducation, est également primordiale.

55. Divers organismes des Nations Unies comptent agir dans ce domaine. L'un des principaux moyens de lutter contre les inégalités consiste à envisager de manière inclusive et intégrée des questions comme la santé, l'éducation et le développement rural, par exemple en recourant à l'analyse par sexe ou à la concertation avec les groupes de la société civile. Pour élaborer des programmes efficaces, il est crucial d'étudier les causes des différentes formes d'inégalité et l'incidence des politiques visant à réduire les inégalités.

**f) Lutte contre les changements climatiques et l'intensification des risques naturels**

56. Les changements climatiques et les risques naturels peuvent avoir un effet extrêmement préjudiciable sur le développement durable – du fait de leur coût élevé tant du point de vue économique qu'en termes de vies humaines – et risquent d'exacerber de nombreux aspects de la pauvreté et des inégalités. Ces problèmes doivent être traités au moyen de mesures d'atténuation et de prévention qui s'attaquent aux phénomènes considérés. Il est essentiel de veiller à ce que les changements climatiques ne freinent pas sensiblement les efforts d'élimination de la pauvreté, en particulier du fait de leur impact sur les foyers dont la subsistance repose sur les ressources naturelles, et sur les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables et marginalisés. Des mesures d'atténuation et de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation à ces risques peuvent aussi contribuer pour beaucoup à l'élimination de la pauvreté. Il importe par conséquent d'intégrer l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à leurs effets et la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités menées par le système des Nations Unies à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, dont les objectifs de développement durable, et à l'appui de la justice climatique.

57. Les organismes des Nations Unies s'emploieront à renforcer les capacités dont les pays disposent pour accroître leur résilience face aux crises prolongées, aux catastrophes et aux phénomènes climatiques extrêmes. Ils faciliteront l'élaboration de politiques intégrées, y compris en matière de protection sociale, et en appuieront la mise en œuvre, afin d'atténuer les changements climatiques et de favoriser l'adaptation à leurs effets aux niveaux national et international. L'un des grands objectifs à atteindre consiste à réduire l'exposition et la vulnérabilité des pauvres aux catastrophes, en particulier les pauvres qui vivent en milieu rural et dont la subsistance est tributaire des ressources naturelles.

58. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OMS, l'OIT, la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), ONU-Femmes, l'UNESCO et les commissions régionales collaborent sur ce thème, en proposant des travaux de recherche et d'analyse, des conseils pratiques, une assistance technique, des activités de renforcement des capacités et des cours de formation. La promotion de la cohérence entre les politiques relatives à l'élimination de la pauvreté et les politiques

relatives aux changements climatiques représente un aspect majeur de cette action et s'appuie largement sur l'Initiative Pauvreté-Environnement menée conjointement par le PNUD et le PNUE<sup>32</sup>.

**g) Lutte contre la pauvreté dans les situations précaires et les contextes humanitaires**

59. Au titre du Programme 2030, les pays s'engagent à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité. Non seulement ces chocs entraînent des besoins humanitaires immédiats en matière d'alimentation, d'hébergement et de soins de santé, mais ils peuvent aussi freiner considérablement l'élimination de la pauvreté à plus long terme, notamment du fait qu'ils accroissent tous les facteurs de fragilité et empêchent l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année. Pour mettre un terme à la pauvreté et à la faim dans les pays en situation particulière et en état de crise prolongée, il faut remédier à certains problèmes particuliers qui ont trait à l'insuffisance ou à la détérioration des ressources naturelles, aux obstacles logistiques entravant l'accès à la nourriture et aux conflits. À cet égard, il faut impérativement des politiques et programmes intégrés, dirigés par les pays concernés et adaptés à ces pays et appuyés par des mécanismes de gouvernance, des partenariats et des dispositifs de coopération internationale qui soient inclusifs et multipartites.

60. Dans nombre de contextes humanitaires, l'un des grands objectifs de l'action menée consiste à remédier aux causes profondes de la fragilité, des conflits et de l'instabilité économique et sociale en favorisant des politiques et des solutions concrètes, en investissant dans le potentiel humain des personnes vulnérables et marginalisées, en améliorant leurs compétences et en opérant des transferts de savoir et de technologie, ce qui crée des possibilités d'emploi et de revenu stables. Pour combattre la pauvreté dans les situations de crise, il est essentiel d'aider les déplacés et les réfugiés à bénéficier d'un meilleur accès à des moyens d'existence, à des financements, à un logement adéquat dont l'occupation est garantie, et à des services de base, notamment l'assistance sociale. Il importe également de soutenir les communautés d'accueil en renforçant les possibilités de création de revenus et les interventions de gestion des risques, y compris par la protection sociale et en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Le plan d'action visera ainsi à consolider les moyens dont les pays disposent pour prévenir, anticiper et satisfaire les besoins immédiats des populations touchées par des crises en termes d'alimentation, de soins de santé, de logement et d'emploi.

61. Parmi les organismes des Nations Unies qui contribuent à la lutte contre la pauvreté dans les situations précaires et les contextes humanitaires figurent le PAM, la FAO, l'OMS, l'UNICEF, l'OIT, ONU-Habitat, le PNUD, l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Le Comité permanent interorganisations joue un rôle clef en tant que mécanisme principal de coordination interorganisations en matière d'assistance humanitaire face aux situations d'urgence complexes et majeures<sup>33</sup>. L'action menée au cours de la troisième Décennie sera axée sur le renforcement des capacités de prévention et d'atténuation des situations de crise et de leurs incidences sur les efforts d'élimination de la pauvreté, et prendra la forme de conseils pratiques, d'activités de formation et de travaux de recherche.

<sup>32</sup> [http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/global-policy-centres/sustainable\\_landmanagement/pei.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/global-policy-centres/sustainable_landmanagement/pei.html).

<sup>33</sup> <https://interagencystandingcommittee.org>.

#### **4. Modalités d'exécution : créer une dynamique, suivre les progrès, tirer des enseignements, repérer les nouveaux problèmes et adapter les mesures**

62. Pour éliminer la pauvreté dans toutes ses manifestations et atteindre l'ensemble des objectifs ambitieux du Programme 2030, il faudra que les coalitions, les alliances et les partenariats multipartites se mobilisent en masse au niveau mondial afin d'engager les transformations économiques, sociales et environnementales requises. La Décennie devrait donc prendre la forme d'une campagne menée de façon continue par les organismes des Nations Unies sur une période de 10 ans pour démontrer que, malgré l'ampleur considérable du défi qu'est l'élimination de la pauvreté, un avenir inclusif, équitable et durable est possible grâce à l'action collective et déterminée des États Membres, appuyée par le système des Nations Unies pour le développement. Chaque année, le 17 octobre, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté est l'occasion d'appeler l'attention sur la campagne.

63. Ainsi, un des éléments centraux de l'action conduite à l'échelle du système est la stratégie visant à rassembler les vastes connaissances et compétences dispersées dans l'ensemble du système pour les mettre au service de politiques concrètes et intégrées à l'appui de la même cohérence d'action au sein des États Membres. Les sites Web des organismes des Nations Unies offrent déjà une quantité impressionnante d'informations sur la pauvreté sous toutes ses formes et les politiques à adopter pour s'y attaquer. Un portail commun à tous les organismes aidera les États Membres, le système lui-même et le grand public à exploiter ces ressources précieuses et à promouvoir des programmes intégrés à l'échelle du système. Il facilitera également l'identification de nouveaux domaines d'action intégrée des organismes des Nations Unies pour les cycles de programmation qui se succéderont jusqu'en 2027.

64. Le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera la production systématique et en temps voulu de données statistiques adaptées et de grande qualité. Nombre de pays déclarent se heurter à des obstacles importants dans l'établissement de données ventilées pertinentes, exactes et comparables. Faisant fond sur l'initiative prise à l'échelle du système pour améliorer les sources d'information dans le cadre de l'exécution du Programme 2030, le plan d'action aura pour but de renforcer les capacités statistiques nationales et les systèmes de suivi connexes, de façon à garantir la disponibilité de données multidimensionnelles sur la pauvreté. Il s'agit d'avoir des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national.

65. Le plan d'action tirera pleinement parti des indicateurs associés aux objectifs de développement durable pour suivre les progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Un rapport d'activité sur le plan d'action sera établi tous les deux ans d'après une analyse des tendances mises au jour par les indicateurs liés à la pauvreté.

66. Le plan d'action incitera également les organismes des Nations Unies à mener des travaux de recherche et d'analyse sur les liens entre les différentes formes de pauvreté. Les résultats de ces travaux feront apparaître les nouveaux aspects à prendre en considération dans l'élimination de la pauvreté, tels que l'incidence des avancées technologiques sur les modes de développement et les réponses appropriées en matière de politiques.

67. Des recherches axées sur les politiques viseront à doter les États Membres de moyens accrus pour élaborer et appliquer des stratégies intégrées d'élimination de la pauvreté, notamment en ce qui concerne les mécanismes de planification budgétaire et la conception de programmes.

68. L'élaboration et la mise en œuvre intégrées de politiques supposeront que les fonctionnaires de l'ONU et ses États Membres améliorent leurs compétences. Le plan d'action sera donc coordonné avec les instituts de formation des Nations Unies, qui mettront au point des modules de formation à incorporer dans les programmes de perfectionnement du personnel.

69. Les organismes des Nations Unies désigneront des chargés de liaison qui travailleront sur un forum de consultation en ligne animé par le Département des affaires économiques et sociales afin de gérer les activités menées au titre de la Décennie. Tous les deux ans, le contenu du plan d'action sera passé en revue et les enseignements tirés de l'expérience seront évalués et, au besoin, les moyens d'action et les domaines d'intervention seront adaptés en fonction des tendances naissantes et de l'évolution des priorités.

70. L'Assemblée générale est invitée à examiner le présent exposé général du plan d'action à l'échelle du système visant à accélérer l'action mondiale pour un monde exempt de pauvreté dans le cadre de la troisième Décennie et à formuler des orientations à cet égard.

## V. **Recommandations pour garantir l'efficacité de la troisième Décennie**

71. **Pour s'assurer que la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) offrira un cadre efficace permettant de promouvoir et soutenir les efforts d'élimination de la pauvreté, les États Membres pourront envisager d'appliquer les recommandations ci-après qui peuvent être mises en œuvre au niveau mondial, régional ou national :**

a) **Étant le seul organe mondial à même de s'adresser d'une seule voix à toutes les parties prenantes au sujet de l'objectif général du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale devrait consacrer un point de son ordre du jour à l'élimination de la pauvreté dans le contexte de la troisième Décennie, afin de favoriser la concertation mondiale, fournir une plateforme permettant de dresser des bilans sur le plan mondial, suivre et évaluer les progrès, tirer des enseignements des mesures qui ont fait leurs preuves et identifier les groupes de population auxquels il convient d'accorder plus d'attention. Il est indispensable que les plans nationaux soient assortis de mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation afin de vérifier que les politiques adoptées ont l'effet escompté ;**

b) **Au niveau mondial, le système des Nations Unies devrait garantir l'efficacité de la troisième Décennie au moyen des mécanismes de sensibilisation et de mise en œuvre afférents aux objectifs de développement durable, dont le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le plan d'action à l'échelle du système en faveur de l'élimination de la pauvreté<sup>34</sup> ;**

c) **Au niveau régional, le système des Nations Unies devrait exploiter et renforcer la coordination régionale existante par l'intermédiaire des commissions régionales et d'autres mécanismes régionaux, améliorer la coopération régionale et harmoniser le Programme 2030 avec les cadres de développement qui ont déjà été adoptés à l'échelon régional et sous-régional ;**

<sup>34</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement, « Fulfilling the promises: a practical guide for UN advocacy to promote implementation of the 2030 agenda » (2017).

d) Au niveau national, le système des Nations Unies peut garantir l'efficacité de la troisième Décennie au moyen du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'appui qu'il offre aux pays dans leur lutte contre la pauvreté devrait être renforcé par les mesures suivantes : amélioration de la qualité de la recherche sur les politiques et des produits axés sur le savoir ; amélioration de la qualité de l'assistance technique et renforcement des capacités nationales ; renforcement de sa propre capacité à dispenser aux pays des conseils pratiques utiles et efficaces sur la promotion de stratégies intégrées d'élimination de la pauvreté, notamment l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et les dispositifs de gouvernance nationaux ainsi que l'établissement de priorités et de calendriers pour toutes les interventions ;

e) Les organismes compétents des Nations Unies devraient œuvrer à la réalisation des objectifs de la Décennie en apportant aux États Membres un appui consultatif et une aide en matière de programmes. Dans le cadre du plan d'action, le système des Nations Unies devrait encourager l'échange de données tirées de l'expérience et l'apprentissage mutuel entre pays et présenter des méthodes et stratégies novatrices dans différents contextes régionaux et nationaux. Il devrait également s'attaquer aux problèmes nouveaux et naissants qui sapent les efforts déployés pour éliminer la pauvreté ;

f) Les États Membres et leurs partenaires de développement devraient continuer de renforcer la volonté politique et les activités de sensibilisation de haut niveau nécessaires à la formulation, au financement et à l'application de politiques nationales qui stimulent la croissance inclusive, multiplient les possibilités et élargissent la protection sociale à tous les segments de la société, et protègent la planète ;

g) Il faudrait prendre en compte systématiquement la problématique femmes-hommes dans toutes les initiatives d'élimination de la pauvreté et soutenir et accroître la participation des jeunes femmes et hommes et des autres groupes sous-représentés aux activités nationales de développement ;

h) Les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement devraient exécuter des programmes conjoints aux niveaux national et local afin de promouvoir la cohérence et l'harmonisation à l'échelle du système et de limiter les doubles emplois et la fragmentation ;

i) Les États Membres devraient approfondir, notamment au moyen de partenariats véritables, inclusifs et solides, leur coopération avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations philanthropiques, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.